

**Procès-verbal de la séance du 21 juin 2022**

*En attente de l'approbation lors du prochain conseil municipal.*

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10 + 5 pouvoirs

Votants : 15

Date de la Convocation : 14/06/2022

Date d'affichage : 27/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 juin à 20 Heures 00,

le **Conseil Municipal** de la Commune de **BERZÉ-LA-VILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire Monsieur Eric FAURE.

Étaient présents : Mesdames DITLECADET Catherine, HERNANDEZ Sandrine, JAUNARD Florence, MORLAT Blandine et SALL Sophie. Messieurs CHANUT Christophe, GALLAND Gilles, JACQUET Orian et JUVANON Christophe.

Étaient Absents Excusés : MAUGUIN Paul-Antoine a donné pouvoir à HERNANDEZ Sandrine ; BOUGET François a donné pouvoir à CHANUT Christophe ; LAPALUS-LECOFFRE Christine a donné pouvoir à GALLAND Gilles ; BURTIN Thomas a donné pouvoir à JACQUET Orian ; GUILLEMAUD Jordan a donné pouvoir à JUVANON Christophe.

*Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : la délibération n°27 relative à une convention de partenariat avec l'association les Amis du Vieux Berzé (AVB) concernant les peintures du chœur de l'Eglise. Les membres acceptent à l'unanimité.*

**1) Election d'un(e) secrétaire de séance.**

Gilles GALLAND est nommé secrétaire de séance.

**2) Approbation du dernier compte-rendu de conseil municipal.**

Le Conseil Municipal approuve avec 14 voix POUR et 1 voix CONTRE, le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 17 mai 2022.

**3) Délibération n°24 : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01/01/2023.**

Monsieur le Maire présente le rapport concernant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01/01/2023. Il précise que le référentiel budgétaire et comptable M57 qui sera obligatoire à compter du 01/01/2024 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'anticiper la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La M57 prévoit que les communes de moins de 3 500 habitants peuvent appliquer la M57 abrégée.

La commune peut décider d'opter pour la M57 développée pour avoir des comptes plus détaillés.

Toutefois les obligations budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants ne s'appliqueront pas.

L'option à la M57 développée doit être mentionnée dans la délibération. A défaut, la nomenclature prévue pour la strate de population s'appliquera.

Le Maire propose à l'assemblée de mettre en place la nomenclature M57 développée.

Vu l'avis favorable du comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la mise en place de la nomenclature M57 développée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**4) Délibération n°25 : Demande de fonds de concours « Aide au développement local » 2020-2026 pour l'achat d'un véhicule utilitaire électrique en remplacement du kangoo diesel actuel.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les modalités de répartition et d'attribution du Fonds de concours 2020-2026 de MBA « Aide au développement Local » et le règlement d'intervention.

Après présentation du projet « Achat d'un véhicule utilitaire électrique », pour un montant prévisionnel de 21 563 € HT, le Maire propose d'envoyer une demande de fonds de concours de 10 781 € pour ce projet, à Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- **APROUVE** le projet « Achat d'un véhicule utilitaire électrique », d'un montant prévisionnel de 21 563 € HT.
- **DECIDE** de demander un fonds de concours à Mâconnais Beaujolais Agglomération en vue de participer au financement du projet, à **hauteur de 10 781 €**.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

#### **5) Délibération n°26 : Tarifs des services périscolaires cantine et garderie pour la rentrée scolaire de septembre 2022.**

Le Maire informe le conseil municipal que le fournisseur de repas RPC a envoyé une lettre à la mairie sollicitant à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022, une indemnisation de 514,57 € TTC basée sur le fondement de la théorie de l'imprévision dans le cadre de la « circulaire-imprévision ». Cette indemnité a été estimée à 8 % de la valeur de la prestation hors taxes de RPC.

Il apparaît opportun de répercuter partiellement cette hausse de prix de RPC sur les services périscolaires de la garderie et de la cantine pour la rentrée des classes 2022/2023.

Le Maire propose à l'assemblée les tarifs suivants :

- Tarifs des repas à 4,02 € pour les enfants et 4,59 € pour les adultes.
- Tarif de la garderie à 0,80 € la demi-heure.

Le Maire précise aussi que comme l'exige la Trésorerie, la facturation sera au minimum de 15 € pour les familles hors prélèvement bancaire. Aussi nous attendrons que ce seuil soit franchi pour facturer les familles concernées.

Il ajoute que durant le temps méridien, sauf pour raisons médicales et après avoir averti la cantine scolaire, aucune entrée et sortie d'enfants inscrits n'est autorisée entre 11h30 et 13h20.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- **ADOpte** les nouveaux tarifs des services périscolaires soit :
  - Tarifs des repas à 4,02 € pour les enfants et 4,59 € pour les adultes.
  - Tarif de la garderie à 0,80 € la demi-heure.
- **PRECISE** que ces nouveaux tarifs seront applicables à la rentrée scolaire de septembre 2022.
- **AUTORISE** le Maire à modifier les article 9 « Tarifs », 10 « Paiements » et 15 « Heures d'ouverture » du règlement des services périscolaires.
- **DIT** que le règlement sera affiché et notifié aux parents.

#### **6) Délibération n°27 : Convention de partenariat avec l'association les Amis du Vieux Berzé (AVB) concernant les peintures du chœur de l'Eglise.**

Afin de finaliser l'intervention visant à la mise en valeur des peintures de l'ensemble du chœur, la DRAC/CRMH a proposé par courrier du 13 novembre 2017 l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme à caractère pluriannuel de dégagement, puis de restauration de la chapelle nord de la vierge et du chœur.

Après la restauration des peintures de la chapelle Saint Blaise en 2000, puis de celles de l'abside en 2021, l'association souhaiterait achever la mise en valeur de la totalité des peintures du chœur.

Afin de matérialiser la proposition du maire du 21 janvier dernier autorisant l'association à prendre en charge la recherche de 3 restaurateurs pour la poursuite des travaux de mise en valeur des peintures de la chapelle de la Vierge et de la croisée du transept, il a paru souhaitable à l'assemblée générale du 25 mars dernier, eu égard à la complexité de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de proposer à la commune le texte d'une convention de partenariat Commune et AVB.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APROUVE** la convention de partenariat entre l'association les Amis du Vieux Berzé et la commune.
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

Christophe JUVANON quitte la séance à 21h10.

## **7) Rétrocession à la commune d'une concession au cimetière.**

Le Maire expose à l'assemblée qu'une demande de rétrocession de concession a été formulée auprès de la mairie concernant une concession perpétuelle au cimetière communal, acquise en 1980. Les formalités administratives étant effectuées, le Maire demande l'avis à l'assemblée qui accepte à l'unanimité.

## **8) Informations diverses**

- Travaux du bâtiment école : les climatisations installées dans les salles de classe et à la cantine sont très appréciées des enseignantes et des élèves. Le chantier reprendra le 11 juillet avec la pose des brises soleil orientables (BSO) et le changement des baies vitrées avec double vitrage de la salle de motricité. La réception des travaux est prévue pour fin juillet.
- Théâtre de Mâcon : la directrice du théâtre a proposé trois spectacles pour les enfants dans plusieurs communes, les élèves de Berzé-la-Ville ont été inscrits selon le planning fixé :
  - le 20 octobre 2022 à VERZÉ (salle polyvalente) à 9h15 pour la classe maternelle.
  - le 13 janvier 2023 à BUSSIÈRES (salle des fêtes) à 9h30 pour la classe maternelle.
  - Le 9 juin 2023 à BERZÉ-LA-VILLE (Terrain de sport) à 14h30 pour les classes primaires.

Le cachet des artistes et le coût des transports en bus seront mutualisés entre les communes participantes au prorata du nombre d'enfants inscrits.

- Plateau multisports : les devis des entreprises ont été signés mi-juin. EUROVIA interviendra début juillet pour le terrassement et AGORESPACE n'a pas encore donné de date de livraison de l'équipement.
- Parking des Fours à Gypse : le devis de l'entreprise MARTINOT Daniel a été signé mi-juin, les travaux commenceront en octobre 2022.
- Le conseil d'école aura lieu le jeudi 23 juin à 18h00 à la salle du conseil municipal.
- Manifestations à venir :
  - 26 juin : pique-nique communal aux Fours à Gypse (Municipalité).
  - 3 juillet : puces/brocante dans le Bourg (AVB).
  - du 8 au 10 juillet : accueil des Italiens (Comité de Jumelage), cérémonie officielle prévue le dimanche 10 juillet à 10h30 sous les Fours à Gypse.
  - du 3 au 11 septembre : 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'association AVB.
  - du 14 au 18 septembre : festival MUSIVAL.
  - 24 et 25 septembre : festival des solutions écologiques (Echo Loc').

## **9) Tour de table**

- Difficulté de circulation le long du château des Cochers dû à un problème de stationnement des véhicules. Vitesse excessive constatée sur la route du Perret, voir pour installer une chicane.
- Représentation théâtrale par les élèves de CE2-CM1-CM2 le vendredi 17 juin dans la salle de motricité en rapport avec leur projet sur « les traces que nous pouvons laisser de notre passage sur Terre ». Spectacle réalisé grâce à une intervenante, Mme Parelle Gervasoni, metteuse en scène pour la compagnie Piste.
- L'installation des prises électriques sous les Fours à Gypse sera à revoir et des spots seront installés afin de profiter des animations le soir.
- La pompe pour arroser le jardin partagé a été mise en place récemment.
- Il a été constaté une recrudescence du Covid-19.
- Une maison située au hameau des Furtins est en état d'abandon et elle est visitée par des « squatteurs ». La gendarmerie sera prévenue de cette situation. Il est envisagé une mise en péril.
- Location de la salle communale : beaucoup de réservations sur juin et juillet. La commission « Manifestations, cérémonies, gestion des salles » gère les visites et les remises des clés. Les rendez-vous avec les particuliers sont pris environ quinze jours avant le jour de la location.

La séance est levée à 22h20.